





Allocution de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances à l'occasion de la 11^{ème} édition du colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publiques et souveraineté des Etats » Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire Messieurs le Premier Président de la Cour des comptes Monsieur le Procureur du Roi auprès de la Cour de Cassation Messieurs les Ministres Messieurs les Parlementaires Son excellence Monsieur l'Ambassadeur Monsieur le Président de Fondafip Mesdames et Messieurs

Permettez-moi d'abord, de vous souhaiter la bienvenue à cette onzième édition du colloque international sur les finances publiques, que le ministère de l'économie et des finances organise en partenariat avec l'Association pour le fondation internationale de finances publiques et le soutien de la revue française de finances publiques, sur le thème « Finances publiques et souveraineté des Etats ».

Je voudrais à ce titre, adresser mes vifs remerciements au Professeur Michel Bouvier, au Professeur Marie Christine Esclassan et à Monsieur Noureddine Bensouda, pour leur engagement au service de la recherche en finances publiques et pour les efforts qu'ils déploient pour la tenue annuelle de ce colloque.

Mes remerciements vont également aux présidents et aux intervenants des trois tables rondes retenues dans le cadre du programme de ce colloque, qui ont accepté de contribuer à l'animation, à la modération et aux débats de cette manifestation.

J'aimerais enfin, remercier toutes les personnes ici présentes, qui ont répondu favorablement à notre invitation, pour contribuer par leur expertise à la réussite des travaux de ces deux journées de débats et d'échanges.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais féliciter les organisateurs de ce colloque pour le choix du thème de cette année, qui porte sur les « finances publiques et la souveraineté des Etats ».

Il est actuellement légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et les marges de manœuvre dont les Etats disposent encore pour s'acquitter au mieux de leurs missions.

C'est d'autant plus légitime dans un contexte mondial marqué notamment par la globalisation, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les stratégies des grandes entreprises internationales, les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation de ressources budgétaires conséquentes.

Dans un contexte mondial marqué également par l'importance prise par de nouveaux acteurs et par des facteurs majeurs qui participent de manière continue à limiter les prérogatives et les pouvoirs des Etats.

Il en est ainsi de la décentralisation et du transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales.

Il en est de même de la production par le secteur privé d'une partie importante de certains biens et services d'intérêt général, comme l'éducation, la santé, la sécurité, l'électricité et l'eau potable, etc...

C'est en outre le cas des firmes multinationales qui mettent les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements et recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéfices, limitant de la sorte les ressources financières des pays.

C'est aussi le cas des organisations financières internationales (FMI, BIRD, BAD, etc...) qui conditionnent leurs aides financières par l'engagement des Etats à mener des réformes structurelles.

Il s'agit également des marchés financiers et des agences de notation qui disposent désormais d'un droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de refinancement de leur dette.

Par ailleurs, les accords de libre-échange entre pays ou entre zones économiques font disparaitre les frontières économiques et limitent le champ d'application des législations nationales.

C'est le cas enfin, de l'accélération du numérique, dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate.

Tous ces éléments réunis font que les Etats se trouvent obligés de transférer, d'abandonner ou de renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire.

Dans ces conditions, il est normal et même salutaire de s'interroger jusqu'où les États peuvent-ils déléguer leurs prérogatives, ou y renoncer, sans porter préjudice à leur légitimité et à leur existence même en tant qu'entités chargés de l'intérêt général ?

Les Etats ont-ils les moyens de reprendre le contrôle sur des acteurs qui organisent et façonnent au quotidien la vie des citoyens ?

Je veux parler ici des grandes firmes du numérique et des produits et services qu'ils proposent en termes de smartphones, de commerce électronique, de services en ligne, de banque en ligne et de paiements électroniques, etc...

Faut-il rappeler ici qu'une grande partie des services publics fournis par l'Administration reposent désormais sur les technologies numériques notamment, le paiement des impôts et taxes, la gestion intégrée des dépenses publiques, la gestion de la commande publique, les demandes d'attestations et de documents administratifs, les offres et demandes d'emplois dans le secteur public, etc...

Mesdames et messieurs,

Nous constatons aujourd'hui une érosion rampante de la souveraineté des Etats en matière de finances publiques.

Les firmes internationales et les groupes de pression nationaux œuvrent pour infléchir en leur faveur la législation fiscale, les règles budgétaires et les différentes normes commerciales et industrielles.

Tous concourent ainsi pour payer le moins d'impôts possible, et en même temps réclament des infrastructures et des services publics de qualité et veulent bénéficier du maximum de subventions et de dérogations.

La question qui se pose dès lors est celle de savoir comment les Etats peuvent-ils concilier entre des facteurs divergents voire contradictoires, notamment entre la baisse des recettes et l'exigence d'une hausse continue des dépenses ?

Comment ne pas faire le choix de l'ouverture des frontières aux échanges commerciaux et financiers internationaux, aux zones de libre-échange et ne pas en supporter les coûts, en termes de baisse des recettes douanières et de concurrence induite pour les produits nationaux ?

Comment attirer les investissements directs étrangers sans attractivité et sans avantages indéniables par rapport aux autres pays, en termes de fiscalité, de règlementation, de main-d'œuvre qualifiée, de zones industrielles, de technopoles, etc...?

Il n'est pas facile de concilier entre les contraintes qui pèsent sur les finances publiques et les opportunités d'emplois créés par les investissements directs étrangers, les débouchés pour l'exportation des produits nationaux, le transfert de technologie et de savoir-faire dont les pays émergents ont grandement besoin.

Des choix difficiles s'imposent parfois aux décideurs publics, notamment le recours ou non à l'endettement et aux marchés financiers pour faire face à la baisse des réserves de change ou financer les dépenses d'investissement liées aux infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, aux télécommunications, etc...

De même, l'Etat doit obligatoirement satisfaire les besoins légitimes des citoyens en biens et services publics, comme l'éducation, la santé, le logement, le transport, etc...

Il est à relever que malgré toutes les difficultés, et en dépit des pressions exercées de toutes parts pour diminuer les prérogatives de l'Etat et son intervention dans l'économie, celui-ci demeure le seul garant de la cohésion sociale et de la pérennité du développement économique et social sur l'ensemble du territoire.

La crise économique et financière de 2008 est à ce titre la preuve irréfutable que seul l'Etat est capable de juguler les effets de la crise, malgré le lourd tribut payé en termes de déficit budgétaire et d'endettement.

A ce titre, il importe de rappeler qu'au Maroc, d'importantes mesures ont été prises pour faire face au dérapage constaté au niveau des finances de l'Etat, suite à l'impact de la crise financière de 2008 et à la hausse du prix du pétrole.

Il s'agit notamment, de l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la loi de finances devant mieux encadrer les finances de l'Etat.

Il s'agit également, de la décompensation des prix des produits pétroliers qui a permis de dégager des espaces budgétaires substantiels.

Il s'agit en outre, de l'assainissement de manière progressive de la situation des crédits de TVA, mesure préfigurant la réforme globale du système de la TVA.

Il s'agit par ailleurs, de la réforme des retraites qui était devenue indispensable afin d'assurer la viabilité du système.

Il s'agit enfin, d'un meilleur encadrement des délais de paiement pour rétablir la confiance entre acteurs économiques et améliorer la trésorerie des entreprises.

Ainsi, le déficit budgétaire a été ramené de 7,2% du PIB en 2012 à 4,1% en 2016, sans pour autant sacrifier les dépenses d'investissement qui ont atteint en 2016 le plus haut taux d'émission, soit 75% des crédits disponibles.

Mais, des efforts restent à faire pour ramener le déficit budgétaire de l'Etat sous la barre de 3% du PIB.

Il en est de même de notre volonté de stabiliser le niveau de l'endettement du Trésor durant l'année 2017 et de le ramener en dessous de 60% du PIB à partir de 2018.

Pour ce faire, l'Etat doit recouvrer la plénitude de ses prérogatives et reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, principalement en mobilisant tout le potentiel fiscal, à travers une meilleure fiscalisation des professions libérales, en achevant la réforme de la TVA et en simplifiant le système fiscal par l'élimination des divers impôts et taxes sur les produits et services (sable, fer à béton, plastique, etc...).

Le budget de l'Etat doit aussi être moins dépendant des recettes à caractère exceptionnel, tels les dons des pays du Golfe, les fonds de concours et la privatisation.

Par ailleurs, l'équilibre des finances de l'État ne doit plus être du seul ressort du ministère des finances. En effet, l'ensemble des départements ministériels, ainsi que les établissements et entreprises publics dont ils assurent la tutelle, doivent concourir pour assurer la viabilité des finances publiques.

A ce titre, la constitution a été explicite, puisqu'elle a responsabilisé le parlement et le gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat.

Il en est de même des entreprises du secteur privé qui doivent faire preuve davantage de civisme fiscal, car un budget de l'Etat déséquilibré et un niveau d'endettement public élevé se répercutent tôt ou tard sur la qualité des infrastructures et des services publics, sur les délais de paiement et se traduisent, in fine, par l'augmentation des taux d'imposition ou par la création de nouveaux impôts et taxes.

Il convient enfin de souligner que l'Etat doit procéder à l'évaluation des politiques publiques et inscrire les finances publiques dans une vision de long terme, loin des contingences de court terme liées à la conjoncture économique et financière.

Mesdames et messieurs,

En conclusion, je voudrais insister sur l'importance de la thématique de la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, surtout dans le contexte mondial actuel.

Il est souhaitable et enrichissant de débattre et de discuter de manière académique sur le périmètre d'intervention de l'Etat, sur les fonctions et les missions régaliennes dont il détient le monopole et sur les marges de manœuvre en matière de politique économique.

Tel est l'objet et le but recherché par ce colloque qui, j'en suis sûr, ne manquera de contribuer à tracer une ligne de démarcation entre les contraintes imposées par le contexte mondial et l'exigence de préservation de la souveraineté des Etats et proposer les voies et moyens nécessaires pour faire face aux différentes situations auxquelles sont confrontés les Etats en matière fiscale, budgétaire et monétaire.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.